

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balbigny, Chérier, Commelles-Vernay, Cordelle, Lennigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerest, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1867, dans les quatre journaux suivants: Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, L. Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS:
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,
Chez M. Fertay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70
A PARIS,
Chez M. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.
4 h. 30 matin. Belinon, Charlier, Tarare, Thizy, Montbrison, St-Etienne, Lyon.
8 h. 30 matin. Charlier, Lyon, Clermont, Saint-Haon-le-Château.
3 h. 45 soir. Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.
4 h. 25 soir. Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin-d'Estreaux.
7 h. 10 soir. Clermont, Moulins, Paris.
8 h. 30 soir. Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMINS DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne					
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	8 40	12 39	5 24	8 6	Paris	8	4 55	9 50	Roanne	5 54	8 5	12 50	4 44	Lyon	7 50	12 15	3 25	Roanne	6	1 5	5 5	Amplepuis	7 20	3	6 35
St-Germain-L.	9	15 59	5 44	8 26	Moulins	1 2	5 40	2 19	8 59	Coteau	8 32	1 2	5 6	Givors	8 26	1 7	4 3	Coteau	6 9	1 46	5 15	Saint-Victor	7 30	3 21	6 50
Lapacaudière	9 17	1 16	6 1	8 43	S-Germ.-des-F.	2 13	6 50	3 20	10 10	St-Cyr-de-F.	8 47	1 25	5 19	Rive-de-Gier	8 50	1 31	4 36	L'Hôpital	6 22	1 30	5 30	Régny	7 44	3 41	7 4
St-Martin-d'E.	9 34	1 33	6 18	8 59	St-Martin-d'E.	3 40	8 41	4 54	11 50	Vendranges	8 57	1 37	5 31	St-Chamoud	9 9	1 51	5 1	Régny	6 35	1 55	5 46	L'Hôpital	7 56	3 59	7 20
S-Germ.-des-F.	10 31	2 30	7 15	9 56	Lapacaudière	3 55	8 56	5 9	12 5	Saint-Jodard	9 17	2	5 54	Saint-Victor	6 46	2 19	6 3	Coteau	8 12	4 17	7 37				
Moulins	12 17	4 13		11 35	St-Germain-L.	4 12	9 13	5 26	12 22	St-Just-sur-L.	6 53	9 17	2	5 54	Amplepuis	6 55	2 50	6 15	Roanne	8 20	4 25	7 45			
Paris	10 10			9	Roanne	4 31	9 32	5 45	12 41	Feurs	7 8	9 32	2 15	6 9											
	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR		SOIR	MATIN	SOIR		MATIN	MATIN	SOIR		MATIN	MATIN	SOIR		MATIN	SOIR	SOIR		MATIN	SOIR	SOIR	

Roanne, le 26 Mai 1867.

La dépêche télégraphique suivante a été affichée dans toutes les communes du département:

Paris, 20 mai, 1 heure 45.

Le Ministre de la guerre à messieurs les Préfets

Le prix de l'exonération du service militaire pour les jeunes gens de la classe de 1866 est abaissé à 2,500 fr.

Cette nouvelle a été accueillie avec la plus vive satisfaction.

On sait que ce prix avait été primitivement fixé à 3,000 fr.

Par une circulaire du 20 mai 1867, M. le Préfet de la Loire transmet à MM. les sous-préfets et maires du département une lettre de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 15 même mois:

Le gouvernement, voulant susciter ou seconder tous les efforts tentés pour l'amélioration des races de vers à soie, a alloué, sur la demande de la commission de sériciculture, une somme de vingt-cinq mille francs destinée, avec les souscriptions qui pourront être recueillies d'autre part, à être distribuée en primes aux petites éducations pour graines. Chaque prime serait de deux cents francs. Elle serait accordée à l'éducateur qui s'engagerait à mettre au grainage dix grammes de graines au plus et cinq grammes au moins. Les concurrents pourront diviser l'éducation en deux ou plusieurs locaux; ils y seront même invités dès qu'ils opèrent sur des quantités de graines supérieures à cinq grammes.

La graine choisie par l'éducateur sera soumise à l'approbation de la personne ou de la commission, de surveillance déléguée par l'association agricole, société ou comice, la plus voisine, ou par le sous-préfet de l'arrondissement.

Pendant toute la durée de l'éducation, il sera tenu, jour par jour, un registre sommaire de sa marche; ce registre devra être visé par les personnes chargées de la surveillance, à chacune de leurs visites.

L'éducation terminée et la qualité de la graine reconnue par les moyens que les délégués jugeront les meilleurs, selon leur expérience et leurs lumières, les cartons ou linges seront frappés d'une estampille d'origine, le cachet de la mairie, par exemple.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

JULIENNE DUGUESCLIN

(Suite).

V.

Les deux complices se séparèrent pour concourir, chacune de leur côté, à l'œuvre de trahison. Jacqueline, un fallot à la main, gagna la partie des remparts opposée à la porte d'entrée du manoir.

Elle se pencha au-dessus de l'abîme, à travers l'embrasure d'un créneau, et agita plusieurs fois sa lumière.

Après quelques minutes d'attente, un signal semblable lui répondit d'en bas.

Felleton est là, murmura-t-elle.

Aussitôt elle s'empara, d'une main fébrile, d'un amas de cordelettes nouées en échelons, qu'elle avait cachées dans un coin, sous une pierre, avant l'heure du couvre-feu.

L'extrémité de l'échelle de cordes solidement attachée à une saillie du créneau, Jacqueline en laissa choir le reste, le long de la muraille, jusqu'à terre.

La nuit était profonde.

Pas de lune au firmament; pas d'étoiles. Comme si les astres de la nuit eussent horreur du crime qui allait se commettre, ils cachaient leurs rayons sous un voile d'épais nuages.

Le brouillard ajoutait encore à l'intensité des ténèbres.

Aucun bruit ne troublait l'air.

Duguesclin et ses cavaliers étaient éloignés de plusieurs lieues.

Et, dans Pontorson, la châtelaine, sa sœur Julienne, leurs suivantes et les quelques éclopés laissés par Duguesclin dormaient du sommeil du juste, se reposant de la garde du château sur le guetteur de la tour et sur les deux sentinelles de la porte.

Or, nous savons comment la perfidie de Jac-

queline avait eu bon marché de la vigilance de ces trois hommes d'armes.

En bas, au pied du rempart, quelques personnes s'agitaient comme des ombres muettes.

C'était Felleton, le gouverneur d'Avranches, accompagné d'une vingtaine d'Anglais.

Il avait fixé à un pieu l'extrémité de l'échelle de cordes que lui avait jetée la chambrière, et, l'épée à la ceinture, le poignard entre les dents, il se disposa à en graver les degrés:

Audace et silence! avait-il dit pour toute harangue, et avant qu'il soit une heure, j'en jure par saint Georges, Pontorson sera à nous, avec toutes ses richesses et tous ses habitants.

Sur la foi de l'audacieux capitaine, ses compagnons s'apprêtèrent à le suivre.

La fallot de Jacqueline, la chambrière, s'agita une seconde fois au sommet de la muraille.

En route, dit Felleton.

Et il s'accrocha à l'échelle flexible dont il gravit les échelons avec une vivacité qu'on n'eût guère espérée de son âge et de sa pesante armure.

Les soldats anglais imitèrent son exemple.

Minuit sonnait au beffroi du château.

Le vent faisait gémir les arbres; les girouettes criaient sur leurs gonds rouillés.

Felleton et ses amis montaient toujours.

L'échelle par moment fléchissait sous le poids des hommes d'armes; mais Jacqueline, savante dans l'art de la trahison, l'avait choisie forte et faite de chanvre de bonne qualité.

Elle supportait à merveille cette petite armée assaillante, balancée dans l'espace, à quelques pieds de la muraille grise, comme une grappe d'abeilles accrochées à un flexible rameau.

Les hommes qu'avait choisis Felleton étaient, comme lui, de hardis aventuriers, endurcis aux fatigues, habitués aux coups de main.

Ils suivaient sans broncher l'homme qui les menait à l'escalade par ce fragile chemin.

Ils montaient pressés, se touchant presque. Jacqueline, penchée sur le rempart, éclairait avec son fallot leur marche ascensionnelle.

Déjà le gouverneur d'Avranches n'était plus qu'à quelques pas d'elle; déjà le rayonnement

de la lumière éclairait son visage, où l'astuce et la cruauté avaient imprimé leur marque indélébile; déjà il pouvait distinguer le sourire satanique qui se dessinait sur ses lèvres.

Encore quelques échelons à monter, encore quelques efforts, et sa main allait étreindre le créneau, et son pied allait fouler victorieusement le sol de ce château qui l'avait tenu captif.

Courage, monseigneur, lui murmura Jacqueline; courage, ils sommeillent, ils sont à vous.

Tout à coup, un cri terrible retentit.

Le fallot que tenait la chambrière échappa de ses mains et roula dans l'abîme, tandis qu'elle-même tombait à la renverse en criant:

Miséricorde!

Le tonnerre, tombant aux pieds de Felleton, ne lui eût pas causé, à coup sûr, une surprise plus grande que celle qu'il éprouva lorsqu'il vit choir Jacqueline, son âme damnée.

En même temps que la chambrière tombait à la renverse en demandant miséricorde, une autre voix claire et vibrante comme celle de l'archange du jugement dernier, retentit au milieu du silence.

Aux remparts! clamait la voix. Aux remparts! Notre-Dame Guesclin, à la rescousse!

Tais-toi par la gorge! hurla Felleton exaspéré.

Mais la voix redoublait sa clameur obstinée.

Aux remparts! Sus aux Anglais.

Malédiction! murmura le gouverneur d'Avranches, nous sommes découverts!

Il jeta un rapide coup d'œil au-dessous de lui. La fuite était impossible de ce côté.

Ses hommes et lui étaient suspendus à plus de quarante pieds de hauteur, sur une mince échelle de cordes, et formaient une masse pressée qui se gênait dans ses mouvements.

Avant qu'ils eussent repris terre, les défenseurs du château auraient vingt fois le temps de les écraser du haut des murs.

Alors Felleton regarda au-dessus de lui. Sa tête arrivait presque au niveau des créneaux.

Le coq qui perche le plus haut dans le poulailler est le plus fort de la basse-cour. Il en est de même des vers à soie.

PAULIN CAPERON.

Nous pourrions dire à M. Caperon qu'avant 1848, on n'élevait pas plus proprement ce ver si précieux et on parlait très-peu de maladie.

Les conseils de révision, dans l'arrondissement de Roanne, se sont clos mardi dernier; nous en ferons connaître les résultats dans un de nos prochains numéros.

Dans cette première visite qu'il vient de nous faire, M. le Préfet de la Loire a laissé un profond souvenir de sa bienveillance et de ses hautes facultés administratives auprès de toutes les personnes qui ont eu l'avantage de l'aborder et de converser avec lui. On est unanime à dire qu'il est un de ces hommes précieux et rares qui font aimer les gouvernements qu'ils représentent si dignement. C'est dimanche dernier qu'ont eu lieu, à l'hôtel de la sous-préfecture, les réceptions officielles. Les autorités municipales d'abord, les principaux employés des différentes administrations, la société de Secours Mutuels ensuite, ont été tour-à-tour sympathiquement reçus par M. le Préfet, qui a demandé à cette dernière d'être inscrit au nombre de ses membres honoraires; à cette demande, qui a été acceptée avec faveur, l'honorable postulant a ajouté un don pécuniaire qui le classe parmi les bienfaiteurs de la société.

A son tour, la fanfare roannaise a voulu rendre au premier magistrat du département, son tribut d'harmonieux éloges. C'est lundi soir que, rangée en cercle dans la rue Impériale, en face de la maison de M. le Maire, où se trouvait à dîner M. Castaing, elle a joué une brillante sérénade. La foule, toujours avide d'entendre cette belle musique, et attirée aussi par l'espoir de jouir un moment de la présence de l'hôte renommé que nous possédions, était compacte dans la rue. Cet espoir n'a pas été trompé; M. le Préfet a quitté la salle du festin et s'est montré sur le trottoir, d'où il a adressé quelques paroles de félicitations à nos artistes mérités. A peine a-t-il eu cessé de parler que les cris de: Vive M. le Préfet! Vive l'Empereur! se sont fait entendre de toute part.

— Là est le salut, fit-il. En avant, fils de l'Angleterre; escaladons ces murs dont nous touchons la falte. L'ennemi est sur ses gardes: Qu'importe! Une fois dans la place, nos épées sauront le réduire au silence.

— En avant! répondirent les hommes d'armes. Sur la plate-forme, la voix continuait de jeter aux échos le cri d'alarme.

A une certaine rumeur vague qui s'élevait de l'intérieur du manoir, on comprenait que cet appel était enfin entendu.

Le danger croissait de seconde en seconde, les moindres instants devenaient précieux.

Felleton bondit, plutôt qu'il ne gravit, les derniers échelons qui le séparaient de la plate-forme. Son bras gauche enlaça le créneau.

— Ils sont à moi, pensa-t-il. Et, tirant son épée, il se mit en devoir d'escalader le parapet.

Dans l'ombre, à deux pas, il entrevoyait une forme vague, une sorte de fantôme dont les yeux flamboyaient comme deux éclairs et qui le menaçait avec des gestes terribles.

— Ah! traître! Ah! félon! lui cria le mystérieux ennemi.

Felleton tressaillit.

Cette voix ne lui était pas inconnue; elle ressemblait presque à la voix de Duguesclin, avec des intonations moins viriles toutefois.

Il eut comme un éblouissement.

— Saint Georges, murmura-t-il, ne permettez pas que ce soit elle qui fasse obstacle sur mon chemin.

Cependant, ses hommes d'armes anglais se hissaient jusqu'à lui fébrilement, en désordre, allongeant leurs mains avides vers le parapet, et criant: — Tue! tue!

L'échelle de cordes gémissait sous leurs efforts multipliés.

— Le sort en est jeté, dit Felleton. Homme, femme ou démon, qui que tu sois, retire-toi sur l'heure ou tu vas mourir.

Et, joignant le geste aux paroles, il dirigea son épée contre l'ennemi inconnu qui, par sa présence et par ses cris, menaçait de faire avorter la trahison commencée.

Tel a été le sympathique adieu de la cité roannaise à son nouveau préfet qui, nous en sommes certains, s'en souviendra longtemps.

Ce qu'on vient de lire était composé, lorsque nous avons reçu communication de l'article suivant :

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

De tous les Corps d'Etat de la ville de Roanne.

M. le Préfet a reçu dimanche dernier, dans la cour de l'hôtel de la Sous-Préfecture, la Société de Secours Mutuels de tous les corps d'état, qu'il a félicitée, dans une courte allocution, de sa situation prospère et de sa bonne administration ; puis, en quelques termes d'une distinction remarquable, il a complimenté M. Patet-Premier, son président, sur ces heureux résultats.

De toutes les institutions dont l'Empereur Napoléon III aura, pendant son règne, doté le pays ou favorisé le développement, celle des Sociétés de Secours Mutuels restera assurément comme l'une des plus utiles pour le bien et des plus fécondes en effets salutaires. Ces Sociétés, aujourd'hui, couvrent à peu près toute la surface de l'Empire, et les ressources considérables dont elles disposent peuvent, à bon droit, être considérées comme faisant partie de la fortune publique. Elles sont un exemple frappant de ce que peut l'esprit d'association dans un but d'humanité, et leur fonctionnement témoigne d'une manière éclatante que si, au point de vue politique, l'union fait la force, l'union constitue encore, dans l'ordre économique, le moyen le plus puissant de mettre les travailleurs à l'abri des éventualités fâcheuses auxquelles les exposent nécessairement les crises commerciales et industrielles et les souffrances des familles.

Voilà, en effet, une Société de cent cinquante membres qui, abstraction faite du nombre des personnes qui s'intéressent à elle sous le titre de membres honoraires a, depuis sa création, pourvu à bien des misères, à l'aide d'une cotisation mensuelle de trente sols par tête; qui possède aujourd'hui un capital ou une réserve de plus de quinze mille francs; et qui convie les travailleurs de toutes les professions à venir à elle, pour s'assurer, moyennant la même redevance, de recevoir, en cas de maladie ou d'incapacité de travail, non-seulement les soins d'un docteur et les médicaments qu'il aura prescrits, mais encore une indemnité journalière qui lui permettra de satisfaire ses besoins de première nécessité.

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que, dans une ville industrielle aussi importante que Roanne, le principe d'association soit si peu compris, et que la classe ouvrière surtout se montre si peu empressée à jouir des avantages qu'il lui présente? Cette question est d'autant plus naturelle que, si l'on veut y prendre garde, les ouvriers tisseurs, par exemple, qui contractent à eux seuls les quatre cinquièmes des mariages inscrits à l'état civil, auraient le plus grand intérêt à conjurer les épreuves toujours si pénibles ou si douloureuses de la privation du travail ou de la maladie, en venant grossir la phalange des sociétaires pour les secours mutuels et de prévoyance. On ne peut attribuer cette négligence ou ce défaut de bonne volonté à la condition du versement des trente sols par mois, car qui d'eux ou de nous ne dépense cette somme à la moindre occasion ou pour le plus petit motif? — et le prélèvement de cinq centimes sur le labeur quotidien ne saurait leur être onéreux quand il représente, d'une part, une économie louable, et que, de l'autre, il a pour but de leur créer une ressource, pour ainsi dire providentielle, la seule le plus souvent sur laquelle ils puissent compter quand viennent les mauvais jours.

Quoi qu'il en soit, M. le Préfet a fait entendre à la Société de Secours Mutuels de tous les corps d'état de notre ville de bonnes paroles, des paroles encourageantes, en lui rappelant le haut patronage sous lequel elle est établie; la bienfaisance généreuse et sympathique dont elle est entourée; l'estime publique qui s'attache à tous et à chacun de ses membres, et l'effectif et bienveillant appui que ne cessent de lui prêter les autorités supérieure et municipale.

Il a terminé en lui annonçant qu'il s'inscrivait lui-même au nombre de ses membres honoraires. Aussi les paroles de M. le Préfet ont-elles été

Mais tout à coup il chancela lui-même. Un formidable coup de hache venait de s'abattre sur sa tête.

Sans l'excellente trempe du heaume qui lui couvrait le crâne, il eût été fendu de part en part. Le casque d'acier amortit la violence du choc.

Le gouverneur d'Avranches en fut néanmoins étourdi; sa main, qui tenait le crâneau, se distendit, son corps rebomba lourdement en arrière, et sans ses hommes d'armes, qui le retinrent, il eût été précipité dans l'abîme.

Fuyons! murmuraient les Anglais; le chef est mort, ou peu s'en faut; la trahison a déjoué nos plans. Abandonnons la partie.

Ils dégringolèrent, à qui mieux mieux, l'échelle de cordes.

Et quand la faible garnison de Pontorson, tirée de son sommeil, fut accourue aux remparts, les soldats de Felleton, emportant avec eux leur chef évanoui, avaient déjà regagné la terre.

Et comme on nous représente, dans les saintes peintures, l'archange Michel, l'épée nue, l'air terrible, foulant sous ses pieds le dragon du mal, tel apparaissait au sommet du manoir, à la lueur des torches, Julienne, la jeune sœur de Bertrand Duguesclin.

C'était elle, en effet, qui, par ses cris, avait donné l'alarme.

C'était elle dont le faible bras, empruntant, pour une heure, la force et l'énergie virile des chevaliers, avait frappé d'un si terrible coup le gouverneur d'Avranches.

Dieu n'avait pas voulu que la trahison des deux chambrières prévalût sur la loyauté du seigneur Duguesclin, Dieu n'avait pas permis que les astucieux projets d'un capitaine de soudards l'emportassent sur l'innocente simplicité d'une jeune fille.

Pendant son sommeil, Julienne eut un songe qui l'éveilla subitement.

Sans rien dire à dame Tiphaine, qui reposait en paix, elle se leva, passa par-dessus ses vêtements de femme une cote de mailles appartenant à son frère, saisit, dans une panoplie, la première arme qui lui tomba sous la main, et courut à la

couvertes d'applaudissements, et le témoignage de son intérêt si spontané pour l'œuvre commune accueilli avec la plus vive reconnaissance. Chacun des sociétaires s'est montré satisfait de cette première visite, et tous ont fait éclater leur joie par les cris répétés de: Vive l'Empereur! Vive M. le Préfet! Vive notre Président!

Le lendemain du départ du premier représentant de l'autorité civile dans notre département, arrivait dans nos murs un autre haut personnage, revêtu du pouvoir suprême ecclésiastique de l'Ordinaire du diocèse: c'était Monseigneur Charbonel, ancien et illustre évêque de Toronto, actuellement coadjuteur intérimaire de l'Archevêque de Lyon. Retenu dans sa ville épiscopale par les infirmités de l'âge, le Cardinal-Archevêque nous a envoyé ce vénérable prélat pour le remplacer dans l'administration du sacrement de Confirmation. C'est jeudi qu'a eu lieu cette cérémonie pieuse et imposante, dans les deux principales églises de notre ville: le matin, dans l'église de la paroisse Saint-Etienne; et dans celle des Minimes, le soir. Le nombre des confirmés était très nombreux dans l'une et l'autre enceinte, à tel point que beaucoup de personnes n'ont pu pénétrer dans le sanctuaire, pour être témoins de ce beau spectacle qui ne se reproduit que tous les quatre ou cinq ans.

M. Burlat, vicaire de Longes, a été nommé curé à Lérisneux.

M. Poizat, vicaire de la Nativité, à St-Etienne, a été nommé vicaire à Ste-Foy-les-Lyon.

M. Alliot, vicaire de St-Bas, a été nommé aumônier de l'hospice de Ste-Eugénie, à St-Genis-Laval.

L'adjudication des travaux d'assainissement de la ville de Roanne a été tranchée hier, en faveur de M. Darcon, avec un rabais satisfaisant.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Par suite de faits indépendants de sa volonté, M. Lenoir avait dû suspendre ses conférences. Il les reprendra le mercredi 29 mai courant, à 8 h. du soir, dans la Salle du Collège.

Il traitera de la faillite.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROANNE

La Chambre de commerce de Roanne s'empresse de porter à la connaissance de Messieurs les industriels de son ressort que la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a décidé que les ouvriers envoyés par groupes de quatre personnes au moins, aux frais des établissements industriels, des chambres de commerce ou des comités locaux, pour visiter l'Exposition, universelle seraient admis à voyager avec le bénéfice d'une réduction de 50 p. 0/0 en troisième classe.

Messieurs les industriels qui désireraient faire jouir leurs ouvriers de cet avantage pourront se procurer tous les renseignements nécessaires auprès de M. le Président ou M. le Secrétaire de la Chambre de commerce.

CHERPIN aîné, président;

EQUE CHAVERONNIER, secrétaire.

Nous recevons encore de la Chambre de commerce de Roanne communication de la circulaire suivante, qui lui a été adressée par Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Paris, le 13 mars 1867.

Monsieur le Président, des difficultés se sont élevées dans certains bureaux de douane espagnols au sujet de l'application des dispositions de la Convention du 18 juin 1865 qui a supprimé les droits différentiels grevant nos marchandises importées dans la Péninsule par les frontières de terre, et ces difficultés ont été, de la part du gouvernement de S. M. l'Empereur, l'objet de représentations auprès du cabinet de Madrid. Il résulte de la réponse faite à cet égard, par le premier secrétaire d'Etat de S. M. Catholique à M. l'ambassadeur de France, que la Convention du 18

partie du rempart qu'elle avait vue en rêve.

On sait le reste.

Droite, le front empourpré, l'œil dilaté, les narines frémissantes, stupéfaite, pour ainsi dire de l'œuvre guerrière que venait d'accomplir ses mains, elle regardait le ciel, et, tout bas, son âme candide demandait pardon à Dieu d'avoir osé se servir du fer qui tue, elle qui avait juré de consacrer ses jours à la prière qui vivifie.

Les douze ou quinze soldats du manoir la regardaient avec admiration, et dame Tiphaine, que le bruit avait attirée, lui baisait les mains avec attendrissement et répétait avec de douces larmes:

— Le sang de Duguesclin est bien en vous, ma sœur.

VI.

Au jour naissant, de joyeuses fanfares annonçèrent le retour de Bertrand et de sa troupe.

Lui aussi avait, de son côté, expédié rude et bonne besogne.

Fondre à l'improviste sur le camp anglais, que commandait Guillaume Isanoy, en déloger l'ennemi, le mettre en fuite, s'emparer de ses tentes, de ses chevaux, de ses bagages; tout cela fut un jeu pour le capitaine breton.

La bataille dura à peine une heure. Comme il regagnait Pontorson, Bertrand, à sa grande surprise, se heurta à Felleton, que ses soudards transportaient sur un brancard.

Le blessé et sa escorte se rendirent sans coup férir.

— Eh! quoi, brave Felleton! s'écria dame Tiphaine d'un ton railleur, lorsque le prisonnier franchit le pont-levis; vous voilà encore? C'est trop, vraiment, pour un homme de cœur comme vous, d'avoir été battu, dans la même journée, une fois par la sœur et une fois par le frère!

Bertrand, de plus en plus étonné, demanda la clé de ce langage énigmatique, et quand il eut appris ce qui s'était passé, il embrassa sa sœur Julienne avec effusion.

Puis se tournant vers Jehan Felleton:

— Je vous croyais un chevalier trop galant en-

juin 1865 est appliquée à toutes nos provenances par les bureaux de douane espagnols sans exception, pourvu qu'elles soient accompagnées des certificats d'origine et des factures exigés par l'ordre royal du 22 juillet 1865, comme constatation de leur espèce, quantité, qualité, valeur, origine et fabrication française, et que les difficultés dont s'est plaint notre commerce doivent être attribuées à ce que des produits présentés comme de provenance française étaient, au contraire, originaires, soit de l'Algérie, à laquelle la Convention de 1865 n'est pas applicable, soit d'autres contrées de l'Afrique.

En présence de ces explications, je crois devoir vous prier de recommander à ceux des négociants de votre circonscription qui sont en relations avec l'Espagne, d'apporter le plus grand soin à l'observation des formalités imposées à nos importations par terre en Espagne; par l'ordre royal du 22 juillet 1865, dont vous trouverez un extrait ci-après. Je m'empresse de vous faire connaître en même temps que l'administration espagnole prépare de nouvelles instructions qui auront pour objet de faciliter les transports des marchandises étrangères par les voies ferrées et dans lesquelles seront conciliés les intérêts du Trésor et ceux du commerce étranger et des compagnies de chemins de fer.

ORDRE ROYAL DU 22 JUILLET 1865.

ART. 1^{er}. — Les marchandises importées par les chemins de fer devront être accompagnées d'un certificat du fabricant ou d'une facture de l'expéditeur de la marchandise dans l'empire français, pièces qui en constateront l'espèce, la quantité, la qualité, la valeur et la fabrication française. Ces pièces devront être visées par l'autorité du lieu de résidence du vendeur, et contre-signées par le consul ou agent consulaire espagnol de ladite localité, ou à son défaut, par le consul ou agent consulaire espagnol du lieu d'exportation, ou à son défaut encore, par le chef de la douane française du bureau d'exportation.

ART. 2. — Les marchandises dont l'importation en Espagne s'effectue par les routes ordinaires devront être accompagnées du certificat du fabricant et de la facture de l'expéditeur dans les formes indiquées à l'article ci-avant. Ces pièces seront remises au consul pour être jointes à son certificat consulaire. Dans le cas où les marchandises partiraient et sortiraient du territoire français par un point où il n'y a ni consul ni agent consulaire espagnol, les pièces précitées seront contre-signées par le chef de la douane du lieu d'exportation.

M. le Préfet de la Loire a adressé à MM. les maires des communes la liste générale des médecins, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes en exercice dans le département. Il les prie de vouloir bien donner à cette liste, en ce qui concerne leur commune, la publicité prescrite par les lois des 19 ventôse et 21 germinal an xi.

Il leur recommande de veiller à ce qu'aucune personne autre que celles désignées sur cette liste ne vienne s'établir dans la commune, soit comme médecin, officier de santé ou autre, s'il ne justifie de son diplôme visé à la préfecture ou aux sous-préfectures. Ceux qui ne seront nantis d'aucun titre devront être signalés par les maires au procureur impérial pour être poursuivis conformément aux lois précitées, et avis devra en être donné au Préfet.

L'arrondissement de Roanne compte en ce moment 30 docteurs en médecine, 4 officiers de santé, 13 pharmaciens, 61 sages-femmes, et 2 herboristes.

Le doyen des médecins de l'arrondissement est M. le docteur Delagrèye, à Roanne. Il est né en 1790, et a été reçu docteur à Paris en 1817.

Nous avons entretenu nos lecteurs, dans un de nos précédents numéros, des améliorations que l'administration de Saint-Alban se proposait de réaliser cette année.

Nous avons le plaisir de leur apprendre que, pour répondre à de nombreuses demandes, elle va monter un service régulier entre Roanne et Saint-Alban.

Beaucoup de personnes qui ne pouvaient faire une saison, dans la crainte d'abandonner leurs affaires, pourront par ce moyen pourvoir aux besoins de leur santé et de leur commerce.

Le départ de Roanne aura lieu le matin. Le séjour à Saint-Alban sera assez long pour permettre aux personnes de suivre un traitement complet, et le retour à Roanne assez tôt pour que leurs affaires n'aient rien à souffrir.

C'est une heureuse initiative dont nous remercions l'administration.

On trouvera plus loin les heures de départ et d'arrivée.

vers les dames, lui dit-il, pour essayer d'attaquer deux femmes endormies. Je m'étais trompé sur votre compte. Permettez-moi, néanmoins, de vous plaindre de votre peu de succès. Avoir été battu par moi, ce n'est rien, vous y êtes accoutumés depuis longtemps. Mais être battu par une religieuse, presque une enfant; voilà une tache, chevalier, dont votre blason aura grand-peine à se laver.

Ce fut à peu près la seule vengeance que Duguesclin tira du seigneur Jehan Felleton.

Quelques mois plus tard, il l'admit de nouveau à rançon, sous l'engagement formel et écrit qu'il quitterait sur-le-champ la Bretagne et renoncerait à tout projet contre Julienne.

Jacqueline et Marianne, les deux chambrières qui avaient vendu leurs maîtresses pour un peu d'or, furent, suivant la coutume du temps, liées ensemble dans un sac et jetées à la rivière.

Le Couësson emporta jusqu'à la mer leurs cadavres maudits.

Quant à Julienne, elle retourna à l'abbaye de Saint-Méen dès que la paix eut rendu un peu de tranquillité à la Bretagne.

Et tandis que Bertrand Duguesclin volait de succès en succès sur tous les champs de bataille et conquérait à la pointe de l'épée ce renom de vaillance et d'honneur qui fit de lui un des héros de la chevalerie, Julienne, agenouillée au fond du cloître, suivait de ses vœux et accompagnait de ses prières tous les pas de son frère bien-aimé.

Francis Tasson.

— Le sieur Chanrion, cabaretier, faisait construire une maison à l'angle des rues de la Bastille et du Calvaire. Lundi dernier, en creusant les fondations de la cave, les ouvriers ont trouvé, à la profondeur d'un mètre 50, un squelette humain. Deux grosses pierres étaient sur les ossements de la tête; mais on n'a trouvé ni lambeaux de vêtements, ni rien qui pût faire découvrir l'identité. Le médecin appelé n'a pu désigner approximativement depuis quelle époque ces ossements reposaient en cet endroit.

Cette révélation a mis en mémoire un fait qui s'est passé il y a environ 12 ans. Une personne disparut, à Roanne, sans laisser aucune trace. Sa malle demeura chez l'entrepreneur de roulage. La chronique a voulu rattacher ce fait à cette découverte; mais d'après le dire du médecin, il ne serait pas possible d'y trouver aucun rapport.

— Un chien atteint d'hydrophobie a parcouru, un jour de cette semaine, la commune de St-Just-en-Chevalet, et lorsqu'on est parvenu à s'emparer de ce dangereux animal, plusieurs chiens avaient été mordus. Huit ont été abattus; d'autres, soupçonnés d'avoir été atteints, sont surveillés et tenus à l'attache. Nous ne saurions trop recommander aux propriétaires de chiens de surveiller leurs animaux pendant le temps anormal que nous traversons et qui paraît très-favorable au développement de cette terrible maladie chez la race canine.

— Des instructions récentes du Ministre de la guerre portent en substance que, sur la demande du Ministre de la marine et des colonies, il a été décidé que les remplaçants administratifs admis pour l'armée de mer ne seront plus dirigés sur les équipages de la flotte (compagnies de mécaniciens et d'apprentis marins). Ils devront, jusqu'à nouvel ordre, être exclusivement affectés aux quatre régiments d'infanterie, au régiment d'artillerie et aux compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine. Les remplacements administratifs ne pourront être reçus dans les corps de l'armée de mer pour une durée de moins de quatre ans.

— Un grand nombre de soldats, renvoyés dans leurs foyers en exécution de la décision impériale du 14 mai, ont reçu leur congé de libération et leur feuille de route, après avoir fait la remise de leurs armes.

Les vides faits dans les rangs de l'armée par les libérations anticipées, viennent d'être remplis par les soldats inscrits sur les contrôles de la réserve de la classe de 1864. Cette réserve est appelée sous les drapeaux, et les détachements de ces militaires sont arrivés, ces jours derniers, aux corps de la garnison sous la conduite de sous-officiers.

Un grand nombre de ces conscrits de la réserve, appartenant à la Loire, ont été passés en revue dimanche par M. le général de Carondelet.

Ils sont partis pour rejoindre leurs régiments.

— Le *Moniteur de l'Armée* annonce que par décision en date du 8 mai, le diplôme de bachelier ès-lettres, comme celui de bachelier ès-sciences, suffira pour permettre de concourir aux examens d'admission de l'école de Saint-Cyr. Cette mesure augmentera considérablement le nombre des candidats.

L'EXPOSITION A VOL D'OISEAU.

(Suite).

Fidèle à ma promesse, je viens vous retrouver, cher lecteur, au café Chinois, où je vous ai laissé, et où vous avez eu tout le temps nécessaire pour vous rassasier de toutes sortes de *chinoiseries* plus ou moins authentiques! Ce que vous aviez le plus à redouter dans cet Eden oriental, ce n'étaient pas précisément les coiffées félines des trois *jolies* brunes ou blondes du Cèleste-Empire, mais bien l'opium fretaté que l'on y débite, me dit-on. Hétons nous donc, et continuons notre promenade de touriste.

De Pékin au Caire il n'y a qu'un pas: je veux dire que ces deux capitales se trouvent sous le même ciel oriental par rapport à nous, et que les merveilles de l'Égypte sont voisines de celles de la Chine à l'Exposition. Examinons donc ensemble les curiosités qui nous viennent des bords du Nil; elles sont dignes de toute notre attention, surtout en ce moment que nous possédons dans nos murs ce fameux bataillon égyptien dont on parle tant. Le lot de terrain affecté à l'exposition égyptienne n'est pas grand et a été soigneusement utilisé. On y voit un temple, une maison et un tracé du cours du Nil auquel un édifice particulier est approprié. Sur le parcours du fleuve, une bande très-étroite, vu l'immensité du pays, indique les terres cultivées; elles sont sillonnées d'innombrables canaux d'irrigation qui entretiennent la fertilité sur une étendue à laquelle on souhaiterait des proportions moins modestes.

Le temple égyptien pique la curiosité par la variété et l'éclat des couleurs et des figures dont ses murailles sont bariolées. Une double rangée de sphinx en garde l'entrée; mais comme les sphinx seraient incapables de faire observer la consigne, on leur a sagement adjoint un sergent de ville, chargé d'avertir les fumeurs qu'il est défendu de pénétrer dans le sanctuaire avec le cigare aux dents.

C'est tant pis pour la couleur locale. Mais il faut convenir aussi que les sphinx ont bien dégénéré depuis l'époque où, sur le Cythéron, ils proposaient des énigmes et devaient sans pitié, disent les chroniqueurs du temps, quiconque ne les devinait pas. La plus fameuse de ces énigmes fut, comme on sait, devinée par OEdipe, qui était un rusé compère. Le sphinx lui ayant demandé quel était l'animal qui avait quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir, OEdipe répondit carrément: C'est l'homme...

Dans l'intérieur du temple, on voit des statues, des pierres précieuses, retrouvées sans doute dans des tombeaux, et des caractères hiéroglyphiques recouvrant les murailles.

La maison égyptienne, bizarre d'extérieur, n'offre rien de saillant au dedans. Elle est divisée, dans tout son pourtour, en compartiments carrés, séparés en une hauteur de deux pieds par des cloisons en bois. Dans chacun d'eux, des Égyptiens, mais de véritables, accroupis sur le sol, travaillent gravement en présence des curieux qui n'ont jamais assisté à pareille fête. Ceux-ci font des bagues; ceux là pressent des nattes; d'autres enroulent des cordes. Il en est un tout pensif qui paraît se livrer à de profonds calculs. Ne serait-il pas chargé, par hasard, de rendre

des notes sur ces grotesques européens qui ont la peau blanche, et à qui l'idée n'est jamais venue de se taillader le visage?... Ce spécimen de la race égyptienne que l'on nous exhibe et cet échantillon de ses produits ne nous donnent pas une haute idée des descendants de ces fiers Pharaons, dont les travaux gigantesques sont encore attestés par des ruines fameuses. On voit que le souffle de la liberté n'a pas encore passé par là, et que la loi despotique et abrutissante du Coran retient toujours sur le joug ces peuples malheureux. L'on ne doit pas désespérer, cependant, de l'avenir de ce beau pays, surtout depuis qu'il est gouverné par un prince tel qu'Ismail-Pacha, qui doit nous faire sa deuxième visite vers la fin du mois.

Ce serait encore le lieu de vous parler de l'exposition turque, qui compte près de 4,000 exposants, et qui vient, par le nombre de ses participants, immédiatement après la Russie. Le tissage des étoffes est en excellente voie, et les fabriques d'armes soutiennent dignement leur vieille et glorieuse réputation. Mais le travail, au point de vue de l'outillage, reste, en Turquie comme en Egypte, et pour le même motif, sous l'antique *statu quo*. L'aversion pour les machines et l'horreur de toute nouveauté y laissent l'industrie nationale se traîner dans la routine et le convenu traditionnels.

Le voyage du grand Sultan à Paris, que l'on annonce aussi, pourrait peut-être contribuer un peu à faire sortir ses sujets de cette misérable routine.

Le vice-roi d'Egypte et l'empereur de Constantinople, dont on attend la visite, doivent être suivis du schah de Perse. A ce sujet, le spirituel correspondant du *Mémorial* se permet quelques réflexions pleines d'à propos. On sait, dit-il, que le gouvernement de la Perse est une monarchie absolue, tempérée par des conspirations. Jadis, tout schah qui quittait momentanément sa capitale avait soin, au préalable, de faire étrangler ses parents, et encore la précaution était souvent inutile.

Je plaindrais fort S. M. Nasser-Ed-Din, si, à la veille de se mettre en route pour Paris, elle était réduite à cette dure extrémité. Mais on dit que les mœurs de la cour de Téhéran se sont beaucoup humanisées depuis quarante ans, et que, par un rare privilège, le souverain actuel possède l'amour de ses proches et l'affection de ses sujets. Il peut donc effectuer sa visite à l'Exposition universelle sans crainte de se voir fermer les portes du royaume à son retour: c'est honorable pour lui et consolant pour nous! — Outre ces trois têtes couronnées orientales, on nous promet encore le prince Michel de Servie, le prince régnant de Monténégro et deux princes du Soudan. Tout le monde sait que nous possédons déjà de ces contrées lointaines le frère de l'empereur du Japon, les ambassadeurs du Taïcoun et ceux du roi de Siam.

Quant aux princes, rois et empereurs européens, nous n'en connaissons point qui ne doivent pas prendre part à ce congrès de la paix; aussi la ville de Paris se propose-t-elle de faire à ces hôtes augustes un accueil digne d'eux et digne d'elle. — Une armée d'ouvriers est occupée depuis trois semaines à disposer la galerie des fêtes et les appartements voisins, dont les magnificences permettent de surpasser tout ce qu'on a vu jusqu'à présent de plus étincelant dans les réceptions de l'édilité municipale.

Après vous avoir entretenus, un peu trop longuement peut-être, de tous ces hauts personnages auxquels on prépare des palais pour logement, occupons-nous de vous, bon lecteur, qui allez prendre le premier train de plaisir. Nous croyons, en cette occurrence, ne pouvoir mieux faire qu'en vous mettant entre les mains le spirituel *tade mecum* d'un spirituel chroniqueur, qui vous sera d'une grande utilité, si vous manquez d'expérience.

Aussitôt arrivé au débarcadère, le provincial prendra une voiture pour se faire conduire à un hôtel. — Il devra être très-poli avec le cocher. Il y a quelques années le cocher Collignon, qui avait eu à se plaindre d'un manque d'égards de la part d'un provincial, l'a tout simplement assassiné. — Collignon, il est vrai, a été guillotiné; mais cette réparation, qui suffit à la société, est illusoire pour le voyageur.

Pour le choix d'un hôtel, il nous serait impossible de guider le voyageur; il y a à Paris des logements meublés depuis dix mille francs par mois jusqu'à cent sous par jour; seulement ces derniers ne sont pas meublés. On y trouve bien un lit et ses accessoires, mais il faut veiller sur ces trésors. Dernièrement, un jeune homme de Castelnaudary descend dans un hôtel, que nous ne désignerons pas, parce qu'il ne mérite pas qu'on lui fasse une réclame; le soir de son arrivée, le voyageur constata qu'il avait deux matelas et une paillasse. Le lendemain, il fut mortifié de voir qu'il n'avait plus que la paillasse. A ses réclamations on répondit « qu'il était arrivé des voyageurs. » Ce qui console un peu le provincial, c'est qu'il a une sonnette électrique dans sa chambre. Ce luxe était inconnu autrefois dans les hôtels, où l'on avait des matelas.

Le voyageur doit se montrer très-philosophe sur la gratte. Il est d'usage de payer la bougie un franc par jour. Un provincial n'aif fit observer à son aubergiste que, par mesure d'économie, il se couchait sans lumière, et n'avait même pas approché une allumette du flambeau.

« Il ne manquerait plus que cela! » répliqua l'aubergiste, homme juste, mais sévère... Le voyageur doit éviter de laisser la clé sur la porte. Il n'y a pas de danger que le garçon en profite pour venir prendre ses ordres; mais il y a à Paris une classe de gens matineux qui vont souhaiter le bonjour au voyageur. A son réveil, celui-ci n'a plus que sa chemise de nuit pour aller dans le monde.

Généralement, la première préoccupation du voyageur à son réveil, c'est d'aller déjeuner. Ce repas matinal, à peu près aboli chez le parisien, est encore en grand honneur en province. Le choix d'un restaurant varie, comme celui des hôtels, selon la capacité des estomacs et du portefeuille. Dans les restaurants du boulevard, on a trois jolies asperges pour six francs; dans les maisons d'un ordre inférieur, les asperges sont remplacées par des salsifis. Un peu amère au goût, cette plante chioracée est assés douce sur la carte. Dans tous les restaurants on tend un piège au provincial sous la forme d'un petit bateau où douze crevettes, pâlies par de longues veilles, reposent sur un lit de persil. Si le provin-

cial tombe dans cette souricière, il en a pour ses quatre francs. On peut également amoncer le provincial avec du saucisson, du thon, et en général tous les débris de l'office. C'est un axiome de cuisine que le provincial mange tout...

Pour rien au monde je ne voudrais accepter la responsabilité d'imposer un restaurant à mes lecteurs, j'en connais deux bons à Paris: Brebant et Voisin. Je connais moins le café Anglais et la Maison Dorée; mais ces deux maisons sont encore recommandées par des autorités. Tout le reste est ce qu'on appelle « le hasard de la fourchette. »

Du reste, Paris est une ville de ressource. Les provinciaux n'étant pas tous millionnaires, comme la plupart des parisiens, il est bon de leur indiquer des maisons où moyennant trente-deux sous on fait un dîner dont un naufragé de la Méduse eût certainement donné trois francs avec plaisir. Le miracle des noces de Cana s'y renouvelle tous les jours, non-seulement pour l'eau qui est changée en vin, mais encore pour le chien de mer qui est changé en turbot, l'oie en faisand et les navets en ananas. Quant au gibier, comme il est empaillé, on peut en manger en toute saison. Malgré tout, on doit reconnaître que ces maisons mettent vraiment beaucoup de conscience dans leurs ragouts; malheureusement elles ne peuvent y mettre du beurre. Au prix où est la viande, on se perd en conjectures sur les procédés qu'emploient ces ingénieux cuisiniers pour substituer l'art à la nature...

Nous n'avons pas besoin de recommander aux provinciaux de visiter nos musées, nos collections de curiosité et le Jardin-des-Plantes. Un provincial qui rentrerait dans son chef-lieu de canton sans avoir vu l'ours dans sa fosse serait montré au doigt.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE

SAINT-ALBAN

AVIS.

L'Administration prévient le public, que pour faciliter les personnes qui voudraient suivre un traitement à Saint-Alban, mais qui ne pourraient abandonner complètement leurs affaires, qu'il va être établi un service régulier entre Roanne et Saint-Alban.

Les bureaux seront :
A Roanne, hôtel Saint-Louis;
A Saint-Alban, au bureau des buveurs.

Le service commencera le 15 juin prochain. L'omnibus partira de l'hôtel Saint-Louis à 5 heures et quart du matin, et ira à la gare en passant par : rue Mably, place Saint-Etienne, rue de la Paroisse, rue du Collège, rue des Bourrasières, rue de la Côte, cours Persigny.

Il partira de la gare après l'arrivée du train de Paris de 5 heures 45 m.

Il repartira de Saint-Alban à 10 heures du matin, pour être de retour à Roanne à 11 heures environ.

L'omnibus reviendra à l'hôtel Saint-Louis, en suivant l'itinéraire du matin.

Les voyageurs pourront monter et descendre sur toute la ligne du parcours.

Il y aura des prix réduits pour les personnes qui suivront régulièrement le traitement pendant la saison.

S'adresser :
A Roanne, hôtel Saint-Louis.
A Saint-Alban, au bureau des buveurs (près les fontaines).

Hygiène du teint.

La peau du visage, directement exposée à des températures inégales, aux atomes pulvérisés, etc., est particulièrement sujette à des troubles de coloration et de sécrétion qui en ternissent l'éclat ou en altèrent la pureté.

Un cosmétique comptant vingt années de succès, composé d'éléments dont la science a constaté depuis longtemps les bons effets et l'innocuité dans les affections locales de la peau, le LAIT ANTÉPHÉLIQUE, corrige ces troubles accidentels. Toute atteinte à la pureté ou à la clarté du teint qui n'a point pour cause un état maladif est réprimée par cette préparation employée à dose bénigne ou à dose stimulante.

Employé à dose bénigne, c'est-à-dire mélangé avec trois ou quatre fois autant d'eau, le LAIT ANTÉPHÉLIQUE, exempt de toute action irritante, acquiert comme eau de toilette les vertus cosmétiques (aujourd'hui universellement reconnues) qui le rendent indispensable aux personnes jalouses de la netteté de leur teint. Doué d'une influence éminemment tonique et dépurative sur le tissu de la peau, il empêche la stagnation des sécrétions anormales dans les cellules du derme, — il détruit les boutons sans les répéter, car parfois il fait surgir ceux que la peau tenait en germe, — il dissipe et prévient les efflorescences, les rougeurs, les feux, les rugosités, le hâle, etc., — il donne et conserve le teint le plus clair et le plus uni.

Employé à dose stimulante, c'est-à-dire à l'état pur ou mélangé d'eau par moitié, le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit, dans l'espace de dix à quinze jours, le masque provenant de grossesse, le lentigo et les *éphélides*, taches siégeant sous l'épiderme et vulgairement nommées taches de rousseur, son, lentilles, etc.

On comprendra que pour atteindre et détruire ces taches, le cosmétique doit d'abord exercer une action érosive sur l'épiderme qui les recouvre, action qui jamais ne s'attaque au tissu de la peau. Voici de quels accidents sans gravité il s'aide dans son œuvre :

« Sous l'influence de ces lotions, — a écrit un savant médecin, — il survient de la démangeaison et un sentiment de tension accompagné d'une légère tumescence locale. Bientôt l'épiderme devient d'un brun foncé, se dessèche, et il se fait une desquamation, sous forme de petites écailles, qui laisse à découvert la peau blanche et fraîche, sans aucune trace des taches qui la recouvraient naguère. — Aussi, ajoute le même docteur, nous croyons que nos confrères feront bien de conseiller le LAIT ANTÉPHÉLIQUE, dont l'emploi est sans danger, toutes les fois qu'on s'adressera à eux pour la disparition des taches de rousseur. »

(*Corrier médical* du 10 sept. 1858.)
Le Lait antéphélique se vend à Paris, chez CANDÈS et C^e, boulevard Saint-Denis, 26, et chez les principaux parfumeurs détaillants et coiffeurs de Paris et des départements. — Flacon : 5 fr. L. B.

M. Frédéric Stevens, chirurgien-dentiste, le seul de son nom, est actuellement à Paris, boulevard Malesherbes, n° 8, près la Madeleine.

— Le docteur Arnal, médecin de S. M. l'Empereur, rend compte en ces termes, dans l'*Union Médicale*, des bons effets qu'il a obtenus de l'emploi du **Phosphate de fer**, de LERAS, docteur ès-sciences :

« Sa forme liquide, qui permet une absorption rapide, lui donne un avantage immense sur la pilule et surtout la pilule argentée, car cette dernière trompe le médecin, fatigue en pure perte l'estomac, passe dans les intestins sans avoir subi la moindre altération, et franchit le rectum lui-même, à l'instar des corps étrangers. Il ne produit jamais des constipations rebelles, que l'on observe si souvent à la suite de l'emploi des autres sels de fer, et grâce sans doute au phosphore qu'il contient, il réveille l'appétit en même temps qu'il favorise la digestion. Enfin, il produit à peu près constamment d'excellents résultats, soit dans la dyspepsie, soit dans la chlorose, soit dans l'aménorrhée, soit à la suite des hémorragies trop abondantes ou trop répétées, soit dans les fièvres typhoïdes, soit dans la diabète; bref, dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces épuisées, ou de redonner au sang ses principes normaux altérés ou perdus; j'aurais bonne envie d'ajouter encore que, même dans le lymphatisme, il est pour moi supérieur aux préparations iodées. »

L. B. 2-2

EN S'ABONNANT A

L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quotidien, politique, littéraire, commercial, qui va bientôt entrer dans sa 3^e année, et dont le succès a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois par semaine, un magnifique journal d'illustrations L'UNIVERS ILLUSTRÉ.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef, M. A. PEYRAT; pour rédacteur principal, M. Taxile DELORD; pour principaux collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, GAFFE, HORN, Georges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNANT, Jules MAHIAS, L. LEGAULT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK, CRUSSARD, CAMPENON, Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE SONNIER, Léon LOISEAU.

Il publie des correspondances spéciales de Londres, Florence, Venise, Bruxelles, La Haye, Genève, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-de-Janeiro, etc.

L'AVENIR NATIONAL publie une *Revue hebdomadaire* par M. P. VERNIER, une revue quotidienne de la Bourse et des différents marchés du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

L'abonnement à L'AVENIR NATIONAL et à L'UNIVERS ILLUSTRÉ réunis coûte le même prix que l'abonnement aux autres journaux politiques (16 francs par trimestre pour les départements).

On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'ordre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue d'Aboukir, Paris.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Rue de la Loire, 10

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la suction simple.

Ressemblance naturelle.
Guérison assurée des dents sans extraction.
Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY viendra très-régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.
HOTEL DU NORD.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1863).

Entrepôt, transit, consignation

Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants :

Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie : les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délaissés pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompte vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGULIN, permissionnaire AU CHATEAU DU MARAIS
Ou rue de l'Entrepôt, en face la gare des marchandises.

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de GRIPPE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

IMITATIONS. — Les personnes qui font usage du CHOCOLAT PURGATIF de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris.

PARFUM SANITAIRE

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très-chauffée une cuillerée à café de VINAIGRE AROMATIQUE de COSMA-CÉTI. — Dépôts chez les principaux pharmaciens. L. B. 3-3

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

La nouvelle télégraphique qui a annoncé l'abaissement de 500 fr. sur le taux de l'exonération a eu une grande influence sur la Bourse, comme le démontrent les cours suivants.

Derniers cours au comptant du 24 mai :

3 % Français,	69 70	Comptoir d'Escompte,	770 »
4 1/2 % id.,	98 25	Orléans,	883 75
Emprunt Italien 5 %,	52 15	Nord,	1205 »
Emprunt Mexicain 6 %,	21 »	Est,	535 »
Crédit Foncier,	1465 »	Lyon-Méditerranée,	910 »
Crédit Mobilier,	395 »	Midi,	575 »
Crédit Espagnol,	»	»	»

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité	5 10	5 00
Froment 2 ^e id.	4 90	4 80
Froment 3 ^e id.	4 70	4 25
Seigle 1 ^{re} qualité	3 10	3 00
Seigle 2 ^e id.	3 00	2 85
Seigle 3 ^e id.	2 90	»
Orge	2 90	2 85
Avoine	2 00	2 00
Haricots	3 50	» 00
Farine 1 ^{re} qualité	60 »	61 00
Farine 2 ^e id.	57 »	58 00
Farine 3 ^e id.	46 00	» 00
Foin les 100 kilo	5 00	5 00
Paille	3 00	3 00

Annonces judiciaires

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Le mercredi vingt-neuf mai mil huit cent soixante-sept et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, rue Sainte-Elisabeth ;

Il sera procédé, par le ministère de M^e AUROUX, notaire à Roanne, à la vente à la criée de divers meubles et objets mobiliers, consistant notamment en secrétaires, commodes, tables, table de jeu, fauteuils, chaises, pendule, tableaux, lit, matelas, glace, batterie de cuisine, vaisselle, etc., etc.

La vente sera faite au comptant, et il sera perçu, en sus du prix, cinq centimes pour cent.

Etude de M^e VUILLERMOZ, notaire à Perreux (Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE

EN GROS OU EN DÉTAIL

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à Perreux

A proximité du bourg, lieu du Moulin, du Fêtre et des Petites-Vaives, à 4 kilomètres de Roanne.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, terres et vignes, traversée par le ruisseau de Chambut et longée par la rivière de Rhodon.

Contenance approximative, 24 hectares.

Cette propriété, provenant de M. Varinard, sera vendue le dimanche 26 mai 1867 et dimanches suivants, s'il y a lieu, au bourg de Perreux, dans le domicile de M. Duché, aubergiste, par l'entremise de MM. BAUD, BLAIN et OVIZE.

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à MM. BAUD, BLAIN et OVIZE, ou à M^e VUILLERMOZ, notaire à Perreux. 2-2

Etude de M^e BRILLIER, notaire à Régnv.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN DOMAINE

Sis à Boisset, près L'Hôpital, appartenant à M. LARRIVÉ.

Le dimanche deux juin mil huit cent soixante-sept, à trois heures du soir, chez M. GARET, aubergiste à L'Hôpital, commune de Saint-Cyr-de-Favières, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, d'un domaine, de la contenance environ de 30 hectares, consistant en bâtiments, jardin, terres, bois, vignes et prés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BRILLIER, notaire à Régnv.

Etude de M^e BRILLIER, notaire à Régnv.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte reçu M^e BRILLIER, notaire à Régnv, le seize mai mil huit cent soixante-sept, la société verbale en nom collectif, qui existait entre les sieurs Jean-Marie PRAVIEUX et Alexandre COUVOUX, sous la raison sociale : *Pravieux fils et Couvoux*, pour l'exploitation de la teinturerie à Régnv, a été dissoute d'un commun accord.

Le sieur Couvoux reste seul liquidateur.

OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE

LAUREAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, boulevard des Italiens, Paris

EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES... souffrances par le protoxyde d'azote.

CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS... Brochure franco, 1 fr.

DENTITION DES ENFANTS... Brochure franco, 1 fr.

DES ÉLIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES... Brochure franco, 1 fr.

LES DENTS, CONSERVATION, MALADIES... — 1 vol. franco, 2 fr.

A VENDRE... VOITURE A 4 ROUES... Très bien conditionnée... S'adresser à M. LACAZE, épicier, rue du Moulin-Populle, à Roanne. 6-2

A VENDRE A L'AMIABLE... Pour entrer en jouissance de suite... UNE TRÈS-JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE... Située au bourg de Villerest... Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.

PLUS DE FROID AUX PIEDS NI D'HUMIDITÉ... Avec les Semelles Lacroix, b^e s. g. d. g. de 75 c. à 2 fr. 50

A VENDRE... VASTES EMPLACEMENTS... POUR CONSTRUCTIONS ET FABRIQUES DE COTONNES... Rue du Martini, à Roanne.

EMPLACEMENT A VENDRE... rue de l'Asile, faubourg Mulsant... S'adresser à M. DUMONT, notaire à Roanne.

A VENDRE... MATERIEL DE TEINTURE... Pour couleurs... Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc.

CLOCHES A VENDRE... POUR BOUTURES ET MELONS... S'adresser à l'hôtel Saint-Louis, ou au bureau du journal, rue Impériale, 70, à Roanne.

MAISON A VENDRE... Rue de la Côte, 24... Pour plus amples renseignements, s'adresser au premier. 10-8

A VENDRE... POUR CESSATION DE COMMERCE... FONDS DE CONFISERIE ET ÉPICERIE... S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70. 5-1

A VENDRE... Un beau Fourneau et Poêles d'occasion... Voitures françaises, Tilbury, Char à Banc, Voitures à bras et Harrais.

A VENDRE... UNE MAISON... Située à Roanne, rue Impériale, 43... S'y adresser pour tous les renseignements.

A AFFERMER... DEUX... BEAUX DOMAINES

UN VIGNERONAGE... S'adresser à M. POUPÉE, à Pouilly-les-Nonnains.

FOIN A VENDRE... S'adresser à M. CHENAUX, régisseur de M. DE RAINNEVILLE.

Avis très-important A VENDRE... POUR CAUSE DE DÉCÈS UN FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR... Ce fonds est très-bien achalandé. Un coupeur, homme de confiance, est attaché à la maison; aussi, sans être tailleur, on peut conserver la nombreuse clientèle.

A vendre ou à louer... Un petit Clos, avec jardin et tour de murs dans le clos, situé à 10 minutes de Roanne. On ferait bâtir un logement au gré du locataire, s'il le désire.

A VENDRE... UNE PETITE MAISON... Avec une pièce à la suite et un petit jardin;

UNE AUTRE PETITE MAISON... Presque au centre de la ville, très bien située pour un commerce. On céderait ces diverses propriétés à de très bonnes conditions, avec sûreté et facilité pour les paiements.

A VENDRE... 50 PIÈCES DE VIN... De premier choix... En vin de Villerest, récolte de 1864, et la plus grande partie de 1865, de la propriété de M. Goly, horloger.

A LOUER... LA FÉCULERIE DE LA VARENNE... Située à Salt-en-Donzy, à trois kilomètres de la station de Feurs.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE... de la V. F. FERRIER de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

BOUDET... PÉDICURE... Traite les affections relatives à son art, se rend à domicile et fait des abonnements.

EXPOSITION GÉNÉRALE DE CHAUMONT (Haute-Marne)... Procédé infallible pour faire repousser les Cheveux et en arrêter la chute en peu de temps

EAU ARCHÉLAIS... Fabrique: Rue St-Paul, No 12, ORLÉANS... Dépôt chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur... Rue des Bourrasnières, à ROANNE

FÉCONDATEUR AGRICOLE... Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS... De DICQUENNE AÏNÉ, de ROEN... Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur.

A LOUER... au premier novembre 1867... LES APPARTEMENTS... OCCUPÉS PAR L'HOTEL ROCCA... S'adresser à M. VADON Camille.

GRANDE MAISON... AVEC BOUTIQUES A TISSER... JARDIN ET DÉPENDANCES A VENDRE... rue des Aqueducs, à Roanne

MÈCHES AROMATIQUES... perfectionnées pour le soufrage des vins... GÉLATINE... pour la clarification des vins et des eaux-de-vie.

A VENDRE... UNE MAISON... Située à Roanne, faubourg Mulsant, ci-devant rue des Deux-offours, actuellement rue de la Mure.

APPAREIL FUMATIRE... Système Perrachon, brev. s. g. d. g. Chez M. DAUBET... Poëlier-fumiste à Roanne, rue Impériale, maison Petit.

MAL DE DENTS... guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSOIS... 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmac. L. B. 32-4

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAIL-LES-BAINS... Château-Morand (Loire)... CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS... Station de St-Martin-d'Estreaux, entre Roanne et Lapalisse

LA MODE ILLUSTRÉE... JOURNAL DE LA FAMILLE... ADMINISTRATION: 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867... TAHAN... ÉBÉNISTE BREVETÉ DE L'EMPEREUR... Médaille d'argent 1849. — Prize Médal 1851. — Médaille 1^{re} Classe 1855

CAFÉ DE GLANDS DOUX... DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE... Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac.

LE PLUS GRAND FLEAU DE L'HUMANITÉ... C'est les maladies de poitrine... Sur 10 décès, 6 au moins sont produits par ces maladies.

BITUMES... E. GENOT... Entrepreneur de Bitumes, à Roanne... Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Scyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz.